

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 634**13 novembre 1997****SOMMAIRE**

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	page 30409	Gefinor Securities S.A., Luxembourg	34029, 30430
Anmaver S.A., Luxembourg	30409	Geria S.A., Luxembourg	30428
Association des Cadres Fonctionnaires des Etablissements Pénitentiaires, A.s.b.l., Schrassig	30398	Geslo Investments S.A., Luxembourg	30406
(The) Atlantic Leisure Company S.A., Luxembourg	30392	Glicine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	30430
Banque Leu (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30409	Grap S.A., Luxembourg	30427
Barsa S.A., Luxembourg	30409	Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	30430
Berchemse International S.A., Luxembourg	30408	Hatton Wood S.A., Luxembourg-Kirchberg	30428
Berliner Investitions und Beteiligungs Gesellschaft S.A., Luxembourg	30410	Holta S.A., Luxembourg	30431
Berlin S.A., Luxembourg	30408	Immeurope S.A., Luxembourg	30431
Berlys, S.à r.l., Luxembourg	30410	IMM. Les Alouettes, S.à r.l., Luxembourg	30432
Berlys Aero S.A., Luxembourg	30410	Indigems Finance S.A., Luxembourg	30428
Berlys Capital Développement S.A., Luxembourg	30410	Innofloor-Luxembourg S.A., Luxembourg	30429
Berlys Management, S.à r.l., Luxembourg	30411	Investpart S.A., Luxembourg	30431
Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Luxembourg	30412	lotalux Immobilière S.A., Luxembourg	30432
Betons Frais S.A., Schifflange	30412	I.S.C., International Sponsoring Corporation S.A., Luxembourg	30432
Boucherie-Charcuterie Jules Matge, S.à r.l., Luxbg	30413	Iveco Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	30430
Bourne Holdings Ltd S.A., Luxembourg	30414	Rapid Net, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30420
Café Bar Pôle Européen de Rencontres, S.à r.l., Kayl	30412	R.B.H. Holding S.A., Luxembourg	30386
Car-Elec, S.à r.l., Rollingen/Mersch	30414, 30416	Reachim S.A., Luxembourg	30420
Ceralogistic, S.à r.l., Luxembourg	30416	Reacomex S.A., Luxembourg	30421
CIC-Handelsgesellschaft A.G., Grevenmacher	30412, 30413	Regulus S.A., Luxembourg	30421
Cimalux S.A., Luxembourg	30416	Reinter S.A., Luxembourg	30421
Cin S.A., Luxembourg	30416	Reisswolf, S.à r.l., Bertrange	30386
Clementoni Holding S.A., Luxembourg	30411	Renelux S.A., Luxembourg	30421
Clem Spiele A.G., Luxembourg	30413, 30414	Resplan S.A. Holding, Luxembourg	30387
Cofeba, S.à r.l., Luxembourg	30410	Restaurant Goedert, S.à r.l., Mertert	30422
Compagnie de Conseil et d'Investissement S.A., Luxembourg	30413	Reumert Holding S.A., Luxembourg	30422
Comptoir I.S.D. S.A., Luxembourg	30395	Riviera Property S.A., Luxembourg	30386
Constrilux S.A., Dudelange	30399	RMS Europe S.A., RMS Europe Risk Management Services S.A., Luxembourg	30422
Credim Benelux, Luxembourg	30417	Salima Securities S.A.H., Luxembourg	30387
D.G.O.H., Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A., Luxembourg	30417, 30418	Sadiki S.A. Holding, Luxembourg	30388
Digital Trading, S.à r.l., Luxembourg	30418	Sakau (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg ..	30390
Dragomar S.A.H., Luxembourg	30416	Sakumo Holding S.A., Luxembourg	30391
Dyckerhoff Luxembourg S.A., Luxembourg	30418	Schmitz-Serve S.A., Wasserbillig	30386
Elex Europe, Luxembourg	30419	Securtir S.A., Luxembourg	30389
Epsilux Immobilière S.A., Luxembourg	30419	Sinagua S.A., Luxembourg	30392
Etalux Immobilière S.A., Luxembourg	30420	Sitrag S.A., Luxembourg	30391, 30392
Eurel International S.A., Luxembourg	30420	Socafin S.A., Luxembourg	30390
Eurest Luxembourg S.A., Luxembourg	30419	Société de Participation Financière Tad Holding S.A., Luxembourg	30393
Eurobeton S.A., Luxembourg	30419	Soprolux Promotions S.A., Luxembourg	30392
Exor Group S.A., Luxembourg	30421	Stur S.A., Luxembourg	30388, 30389
Faucon Industries S.A.H., Luxembourg	30427	Templeton Global Strategic Services S.A., Luxembourg	30390, 30391
Finalourec S.A. Holding, Luxembourg	30428	TERRI S.A.H., Trans Européenne de Recherches et Réalisations Immobilières S.A.H., Luxembourg ..	30398
Financial and Tourist Hotel Management S.A., Luxembourg	30401	Textile Investment Holding S.A., Luxembourg	30395
Financière de l'Alzette S.A., Luxembourg	30427	Transcontinental Consultants, S.à r.l., Luxembourg ..	30397
(Robert) Fleming (Luxembourg) S.A., Senningerberg	30422, 30425	Transocean Properties S.A., Luxembourg	30392
Framefin S.A., Luxembourg	30403	Tresco International S.A., Luxembourg	30398
F.S.A. Investment S.A., Luxembourg	30428	United Holding S.A., Luxembourg	30398
Gefinor S.A., Luxembourg	30429	Unity International Holding S.A., Luxembourg	30408
		Xiam S.A., Luxembourg	30393, 30395

R.B.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 16.975.

Composition actuelle du conseil d'administration

- Monsieur Rafic Al Hariri, homme d'affaires, Riyad, président, administrateur-délégué;
- Monsieur Mustafa Razian, homme d'affaires, Beyrouth, vice-président, administrateur-délégué;
- Monsieur Basile Yared, docteur en droit, Beyrouth, administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31043/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

REISSWOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange.
R. C. Luxembourg B 34.878.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour le compte de REISSWOLF, S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.

Signature

(31044/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

RIVIERA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 52.218.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 7 août 1997, que:

- 1) Le siège social de la société est transféré à Luxembourg, 6, rue Zithe.
- 2) Les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société:
 - Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à B-4430 Ans;
 - Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 3) INTERCONSULT (LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.), avec siège à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.
- 4) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:
 - Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg;
 - Maître Lynn Spielmann, avocat, demeurant à Luxembourg;
 - Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires, qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en l'an 2001.

5) INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes.

Il terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire, qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1997, vol. 496, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31047/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SCHMITZ-SERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 52.891.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Signature.

(31054/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

RESPLAN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour le compte de RESPLAN S.A. HOLDING

FIDUPLAN S.A.

Signature

(31045/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

RESPLAN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 6 mai 1997

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1996 au montant de BEF 122.262,- comme suit:

Réserve légale	BEF 6.113,-
Résultat reporté	BEF 116.149,-

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes, séparément à chacun d'eux.

L'assemblée constate que l'article 100 de la loi du 10 août 1915 est d'application. L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1997, KPMG AUDIT, Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration, Madame Outi Hirvikangas, Assistant Manager, Helsinki, en remplacement de Monsieur Torolf Fagerholm, administrateur sortant, et Monsieur Alain Feis, directeur, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jukka-Pekka Virtanen, administrateur sortant.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Outi Hirvikangas, administrateur, Helsinki;

Monsieur Matti Sarnela, administrateur, Helsinki;

Monsieur Jan-Peter Rehn, administrateur, Luxembourg;

Monsieur Alain Feis, administrateur, Luxembourg.

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est venu à échéance et décide de renouveler leur mandat pour un nouveau terme de six ans.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31046/752/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SALIMA SECURITIES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 49.326.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 24 mars 1997

* Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Pierre Dimanche de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

* Le conseil d'administration nomme Monsieur Jean Naveaux administrateur de la société.

Ainsi, le nouveau conseil d'administration se compose de:

1. Mademoiselle Barbara Ann Devis, employée, demeurant en Belgique;

2. Monsieur Joseph Treis, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

3. Monsieur Jean Naveaux, licencié en sciences économiques pures, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour SALIMA SECURITIES S.A.

FIDUCIAIRE J. TREIS

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1997, vol. 496, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31048/600/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SADIKI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour le compte de SADIKI S.A. HOLDING
FIDUPLAN S.A.

Signature

(31049/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SADIKI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 7 avril 1997

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1996 au montant de BEF 119.773,- comme suit:

Réserve légale	BEF 5.989,-
Résultat reporté	BEF 113.784,-

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes, séparément à chacun d'eux.

L'assemblée constate que l'article 100 de la loi du 10 août 1915 est d'application. L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1997, KPMG AUDIT, Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration, Madame Outi Hirvikangas, Assistant Manager, Helsinki, en remplacement de Monsieur Torolf Fagerholm, administrateur sortant, et Monsieur Alain Feis, directeur, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jukka-Pekka Virtanen, administrateur sortant.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Outi Hirvikangas, administrateur, Helsinki;

Monsieur Matti Sarnela, administrateur, Helsinki;

Monsieur Jan-Peter Rehn, administrateur, Luxembourg;

Monsieur Alain Feis, administrateur, Luxembourg.

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est venu à échéance et décide de renouveler leur mandat pour un nouveau terme de six ans.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31050/752/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

STUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STUR S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 30 avril 1996, publié au Mémorial C, N° 393 du 14 août 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Carol Flammang, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à Thionville.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Démission et décharge accordées au conseil d'administration et au commissaire aux comptes sortants.
- 2.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 3.- Transfert du siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
- 4.- Modification de l'article 6, deuxième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont nécessairement la signature de l'administrateur-délégué.»

5.- Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuels et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Carlo Bura, conseiller économique, demeurant à CH-Lugano; il est nommé administrateur-délégué.
- b) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.
- c) Monsieur Karl Guenard, maître en sciences économiques et de gestion, demeurant à Thionville.

Elle décide encore de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à Thionville.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6, deuxième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont nécessairement la signature de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, C. Flammang, D. Kirsch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 100S, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1997.

J.-P. Hencks.

(31065/216/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

STUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31066/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SECURTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 1997

– Mesdames Françoise Stamet et Eliane Irthum et Monsieur Jean-Paul Reiland, administrateurs, et la société FIN-CONTROLE S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné. L'assemblée n'a pas pu pourvoir à leur remplacement faute de candidatures.

Certifié sincère et conforme

Pour SECURTIR S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1997, vol. 496, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31055/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour le compte de SAKAU
(LUXEMBOURG) S.A. HOLDING
FIDUPLAN S.A.

Signature

(31051/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 2 juin 1997

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice 1996 d'un montant de BEF 34.486.706,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes, séparément à chacun d'eux.

L'assemblée constate que l'article 100 de la loi du 10 août 1915 est d'application. L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1997, KPMG AUDIT, Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration, Madame Outi Hirvikangas, Assistant Manager, Helsinki, en remplacement de Monsieur Torolf Fagerholm, administrateur sortant, et Monsieur Alain Feis, directeur, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jukka-Pekka Virtanen, administrateur sortant.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Outi Hirvikangas, administrateur, Helsinki;

Monsieur Matti Sarnela, administrateur, Helsinki;

Monsieur Jan-Peter Rehn, administrateur, Luxembourg;

Monsieur Alain Feis, administrateur, Luxembourg.

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est venu à échéance et décide de renouveler leur mandat pour un nouveau terme de six ans.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31052/752/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SOCAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.282.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1997, vol. 496, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

A. Compère.

(31060/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.979.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

(31067/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SITRAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 40.274.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31059/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SINAGUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1997

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Schill et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur, Monsieur Roger Meyer, employé privé, demeurant à Christnach, pour la même période.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour la société
Signature

(31056/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SOPROLUX PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la susdite société en date du 17 juillet 1997, enregistrée à Luxembourg, le 25 juillet 1997, vol. 496, fol. 8, case 2, que Monsieur Jean-Claude Castel, ingénieur, demeurant à Schuttrange, administrateur de ladite société, a été nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Fernand Bontemps, retraité, demeurant à Luxembourg, qui conserve ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1997.

Pour la société
Signature

(31064/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

THE ATLANTIC LEISURE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.640.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31070/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

TRANSOCEAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 14.845.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31073/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE TAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.582.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour extrait conforme
Pour SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE
TAD HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(31062/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE TAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juin 1997

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire stautant sur l'exercice 1997 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Marco Radnic, résidant à Düsseldorf (D), président;
Ambrogio Loaldi, résidant à Marcallo Con Casone (I), administrateur;
Enrico Bonatti, résidant à Castillo de Miramar (Mexico), administrateur.

Commissaire aux comptes

PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE
TAD HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31063/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

XIAM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.977.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the tenth of July.
Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sandrine de Landtsheer, employee, residing in Luxembourg;
acting in her capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme XIAM S.A., R. C. Luxembourg section B, number 57.977, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, incorporated by a deed enacted on January 24th, 1997;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of June 24th, 1997;

an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme XIAM S.A., amounts actually to LUF 60,000,000 (sixty million Luxembourg francs), represented by 1,200,000 (one million two hundred thousand) shares with a nominal value of LUF 50 (fifty Luxembourg francs) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at LUF 80,000,000 (eighty million Luxembourg francs) and the Board of Directors has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of June 24th, 1997 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realised an increase of capital by the amount of LUF 20,000,000 (twenty million Luxembourg francs) so as to raise the subscribed capital from its present amount of LUF 60,000,000 (sixty million Luxembourg francs) to LUF 80,000,000 (eighty million Luxembourg francs), by the creation and issue of 400,000 (four hundred thousand) new shares with a par value of LUF 50 (fifty Luxembourg francs) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed the subscription to the total new shares by STEENAKKER B.V., a company governed by the Netherlands Law and having its registered office at Etten-Leur, NL 4872 ME Schoonhout 40, The Netherlands.

V.- That the 400,000 (four hundred thousand) new shares have been entirely subscribed to and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company XIAM S.A., by the company STEENAKKER B.V., prementioned, so that the amount of LUF 20,000,000 (twenty million Luxembourg francs) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at LUF 80,000,000 (eighty million Luxembourg francs), represented by 1,600,000 (one million six hundred thousand) shares with a nominal value of LUF 50 (fifty Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly and fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two hundred and eighty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sandrine de Landtsheer, employée privée, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme XIAM S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.977, constituée suivant acte reçu le 24 janvier 1997;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 juin 1997; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme XIAM S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois), représenté par 1.200.000 (un million deux cent mille) actions de LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 80.000.000,- (quatre-vingts millions de francs luxembourgeois) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 24 juin 1997 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois) à LUF 80.000.000,- (quatre-vingts millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 400.000 (quatre cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, STEENAKKER B.V., société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Etten-Leur NL-4872 ME, Schoonhout 40, Pays-Bas.

V.- Que les 400.000 (quatre cent mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par la société anonyme STEENAKKER B.V., prédésignée, par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme XIAM S.A., prédésignée, de sorte que la somme de 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) a

été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à LUF 80.000.000,- (quatre-vingts millions de francs luxembourgeois), représenté par 1.600.000 (un million six cent mille) actions de LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. De Landsheer, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 100S, fol. 31, case 10. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(31078/215/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

XIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1997.

C. Hellinckx.

(31079/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

TEXTILE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.381.

EXTRAIT

Les administrateurs, réunis à Luxembourg, le 24 juillet 1997, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

* Monsieur Engelbert Schreiber est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle en ce qui concerne la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 496, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31069/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

COMPTOIR I.S.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme EURFINANCE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, ici représentée par Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 juillet 1997;

2.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Maître Christel Henon, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de COMPTOIR I.S.D. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières, ou commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme EURFINANCE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, six cent vingt-cinq actions	625
2.- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Zeimet, expert-comptable, demeurant à Bettange-sur-Mess;
 - b) Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg;
 - c) Madame Marcelle Clemens, sans état, demeurant à Remich.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Albertine Fischer, comptable, demeurant à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

6) Le siège social est établi à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Henon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 1997, vol. 501, fol. 5, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 1997.

J. Seckler.

(31082/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.339.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour le compte de TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(31071/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

**TERRI S.A.H.,
TRANS EUROPEENNE DE RECHERCHES ET REALISATIONS IMMOBILIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.129.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31072/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

TRESCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.506.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31074/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

UNITED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.273.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31075/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

**ASSOCIATION DES CADRES FONCTIONNAIRES
DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. ASSOCIATION DES CADRES FONCTIONNAIRES DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES
ET MAISONS D'EDUCATION, A.s.b.l.).**

Siège social: L-5299 Schrassig, Um Kuelebiërg.

Comme suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1995, le conseil d'administration se compose de Monsieur Carlo Reuland, président, 7, rue des Coquelicots, Schuttrange, de Monsieur Matyas Zlatnik, secrétaire, 17, rue de Bridel, L-7344 Steinsel, et de Monsieur Marcel Fautsch, trésorier, 12, rue Rilspert, L-8091 Bertrange.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les changements suivants des statuts:

1. Changement de la raison sociale

L'association se dénomme: ASSOCIATION DES CADRES FONCTIONNAIRES DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, A.s.b.l.

2. Modifications dans les statuts

Art. 1^{er}, 3, 4 à biffer: « . . . ET MAISONS D'EDUCATION . . . »;

Art. 6. remplacer «du technicien diplômé» par «de l'ingénieur-technicien».

Art. 14. Nouveau texte: «Toute modification des statuts ne peut être opérée que suivant les modalités prévues par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 mars 1994.»

Schrassig, le 17 avril 1997.

C. Reuland

M. Zlatnik

Président

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1997, vol. 491, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31081/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

CONSTRILUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juillet.
Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION, ayant son siège social à Nassau (Bahamas), PO Box N8680, 43 Elisabeth avenue, ici représentée par Monsieur Eric Schevenels, économiste, demeurant à Dion Valmont (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 1997;
- 2.- Monsieur Pierre Dall'Asparago, commerçant, demeurant à Steinfort, 26, route d'Arlon, ici représenté par Monsieur Eric Schevenels, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 1997.

Les deux prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par Monsieur Eric Schevenels et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CONSTRILUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- La construction et la transformation de maisons et villas uni- et plurifamiliales, pour l'ensemble du gros oeuvre. L'installation et la mise de tous produits, marchandises et matériaux en rapport avec la construction civile, l'aménagement, les transformations intérieures et extérieures de bâtiments dans les limites citées plus haut.

- L'entreprise d'électricité générale pour dito.

- L'achat, la vente, la location et, en général, la gestion de biens immobiliers dont elle aurait la propriété, l'usufruit ou un mandat pour agir en lieu et place des propriétaires et usufruitiers desdits biens.

Toutes les études scientifiques, techniques, commerciales et économiques en rapport ou non avec les activités précitées.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou analogue ou connexe au sien, de manière à le favoriser.

La société pourra également effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Elle pourra également participer, par tous moyens et sous quelque forme que se soit, à toutes entreprises créées ou à créer et généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter le fonctionnement.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante (250) actions de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix des propriétaires.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué ou par le directeur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenue une assemblée générale annuelle, qui se réunit le troisième jeudi du mois de mai à 9.00 heures, au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale annuelle se réunira en 1998.

Souscription

Les articles de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION, prénommée, cent vingt-cinq actions	125
2.- Monsieur Pierre Dall'Asparago, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Isabelle De Ghilage, employée, demeurant à B-7332 Saint-Ghislain, 20, rue Michel Decroly;

b) Mademoiselle Ludovine Vitullo, sans état, demeurant à B-7332 Saint-Ghislain, 103, rue Albert Beriot;

c) Monsieur Francis Bulher, indépendant, demeurant à B-1325 Dion-Valmont, 18, avenue du Fond Generet.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

3.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres ou à toutes personnes physiques ou morales qu'il estimera qualifiées pour le faire.

4.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Julien Mayne, retraité, demeurant à B-1930 Zaventem, Woluwéweld 35.

Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

5.- Le siège de la société est fixé à L-3493 Dudelange, Résidence Dominique, c/o Unilux, 1, rue Batty Weber.

6.- L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Schevenels, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 août 1997, vol. 410, fol. 58, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 août 1997.

A. Weber.

(31083/236/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

FINANCIAL AND TOURIST HOTEL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Luc Dètre, administrateur de sociétés, demeurant au 70, Chaussée de Braine-le-Comte, B-1400 Nivelles;

2) Monsieur Jean-Pierre Gaudron, administrateur de sociétés, demeurant à La Siesta Golf, fase III, Apt. 4, Avda. de Espana, Sitio de Calahonda, E-29647 Mijas-Costa (Malaga),

représentés par Monsieur Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à B-6747 Saint-Léger, 17, rue du Château, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIAL AND TOURIST HOTEL MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Tout actionnaire a le droit de vote, chaque action donnant droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 13. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commencera le jour de la constitution de la société et qui finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes les charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

1) Monsieur Luc Dètre, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
2) Monsieur Jean-Pierre Gaudron, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des apports en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Luc Dètre, administrateur de sociétés, demeurant au 70, Chaussée de Braine-le-Comte, B-1400 Nivelles,

b) Monsieur Jean-Pierre Gaudron, administrateur de sociétés, demeurant à La Siesta Golf, fase III, Apt. 4, Avda. de Espana, Sitio de Calahonda, E-29647 Mijas-Costa (Malaga),

c) Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

STRATEGO INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

4.- Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2002.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

6.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Messieurs Luc Dètre et Jean-Pierre Gaudron, préqualifiés, administrateurs-délégués de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Fontaine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1997, vol. 101S, fol. 2, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

P. Frieders.

(31084/212/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

FRAMEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,

ici représentée par Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Mertert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date de ce jour;

2.- La société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Mémorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date de ce jour.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FRAMEFIN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé, à cet effet, dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur, mais peuvent être converties en actions nominatives, aux frais du propriétaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par cinquante mille (50.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action. Dans ces limites, le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par l'incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou une partie de ses actions, il doit en avertir le conseil d'administration par lettre recommandée, lequel aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net, tel que défini dans la loi, pendant un délai de deux mois.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération, et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoir et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans les rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai, à 8.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi que de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue à la suite de la constitution de la société.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) ALPHA TRUST LTD, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, les actionnaires ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur René Bouschet, comptable, demeurant à L-6195 Imbringen, 1, Cité Beaulieu;
 - 2) Madame Stéphanie Fazzari, employée privée, demeurant à L-3385 Noertzange, 63, rue de l'Ecole;
 - 3) Madame Anne-Cécile Schoeder, conseiller économique, demeurant à F-54400 Longwy, 41, avenue Poincaré.
- Monsieur René Bouschet, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Stockreiser, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 août 1997, vol. 410, fol. 58, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bacharage, le 18 août 1997.

A. Weber.

(31085/236/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GESLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Strassen;
- 2.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, demeurant à Luxembourg.

Tous les deux ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 18 juillet 1997.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de GESLO INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), divisé en cinq cents (500) actions de cent dollars (100,- USD) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à Strassen, deux cent cinquante actions	250
2.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (50.000,- USD) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de cinquante mille dollars US est évalué à la somme d'un million huit cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg;
 - b) Maître Carlo Sganzi, avocat, demeurant à Lugano (Suisse), Président;
 - c) Madame Barbara Fumasoli, secrétaire, demeurant à Lugano (Suisse).
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer Maître Carlo Sganzi, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 1997, vol. 501, fol. 5, case 2. – Reçu 18.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 1997.

J. Seckler.

(31086/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31076/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 1997.

BERCHEMSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.117.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 496, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31104/038/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BERLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.110.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 496, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31105/038/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

**AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.394.

Les états financiers au 31 décembre 1996 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES
INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

(31100/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

ANMAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.873.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1997.

Signature.

(31101/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BANQUE LEU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 16.578.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 18 avril 1997 de nommer réviseur d'entreprises de la société KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1997, vol. 496, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31102/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BARSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.532.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 septembre 1996
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig,

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme

J. Quintus J. Winandy
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31103/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BERLINER INVESTITIONS UND BETEILIGUNGS GESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.165.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(31106/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.428.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Le Conseil de gérance
Signature

(31107/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BERLYS AERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.429.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Le Conseil d'administration
Signature

(31108/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BERLYS CAPITAL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.430.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Le Conseil d'administration
Signature

(31109/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

COFEBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bougogne.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Wagner Joseph, employé privé, demeurant à Crauthem, 19A, rue de Hellange, détenteur de 49 parts sociales, gérant administratif.

2) Monsieur Lambert Marc, conducteur de travaux, demeurant à B-Frassem, 18, chemin du Glissisbour, détenteur de 51 parts sociales, gérant technique.

Lesquels comparants, agissant comme uniques associés de la S.à r.l. COFEBA, avec siège social 69, rue de Bougogne à L-1272 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 septembre 1996,

lesquels comparants ont requis le notaire d'acter les décisions suivantes:

I. Cession de parts

Monsieur Wagner Joseph, préqualifié, cède ses 49 parts sociales à la valeur comptable (en date du 31 juillet 1997) à Monsieur Lambert Marc, préqualifié.

La cession prendra effet ce jour.

La répartition des parts sociales sera au 31 juillet 1997 la suivante:

Lambert Marc	100 parts
Total (cent parts)	100 parts

Suite à cette cession, la société a pris le caractère de société unipersonnelle.

II. Gérance

Monsieur Wagner Joseph déclare donner sa démission en tant que gérant administratif avec effet au 31 juillet 1997.
Monsieur Lambert Marc accepte la démission de Monsieur Wagner Joseph et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Monsieur Lambert Marc devient gérant unique avec effet au 31 juillet 1997.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ quinze mille francs.
Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Wagner, M. Lambert, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1997, vol. 834, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 août 1997.

G. d'Huart.

(31127/207/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BERLYS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.431.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Le Conseil de gérance

Signature

(31110/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CLEMENTONI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.965.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

(31125/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CLEMENTONI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.965.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 1997, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Le Conseil d'Administration

M. Clementoni

M. Clementoni-Brualdi

P. Morelli-Clementoni

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31126/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Par la présente, la société BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A. déclare changer l'adresse de son siège social à compter du premier septembre 1997.

Adresse actuelle: 100, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Nouvelle adresse au 1^{er} septembre 1997: 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 1997.

BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT FRIEDRICH S.A.

J. Friedrich

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31111/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BETONS FRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R. C. Luxembourg B 6.752.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1997, vol. 496, fol. 24, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Schifflange, le 9 avril 1997

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 1996 de la manière suivante:

165.354 LUF	comme tantièmes aux administrateurs pour l'année 1996
10.000.000 LUF	comme dividendes bruts aux actionnaires et
5.486.673 LUF	comme dotation aux autres réserves libres
<u>15.652.027 LUF</u>	

Le mandat du Conseil d'Administration venant à échéance, l'assemblée a procédé à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration qui se compose comme suit:

M. André Bonaria, administrateur-délégué;

Mme Carmen Bonaria;

Mme Bonaria-Stalder;

M. Heinz Fischer;

M. Christian Weiler.

Les administrateurs ont été élus pour une période de 6 ans.

L'assemblée désigne comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997, la FIDUCIAIRE EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Luxembourg, le 20 août 1997.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(31112/636/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CAFE BAR POLE EUROPEEN DE RENCONTRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 18, rue du Faubourg.

R. C. Luxembourg B 53.578.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

(31115/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CIC-HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 53.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour la A.G. CIC-HANDELSGESELLSCHAFT

Signature

(31119/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CIC HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 53.831.

Beschluss der Ausserordentlichen Versammlung der Verwaltungsratsmitglieder

Die Generalversammlung beruft mit sofortiger Wirkung zum Abschlussprüfer die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE S.C. mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 22, avenue de la Liberté.

Grevenmacher, den 6. August 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(31120/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE JULES MATGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jules Matgé, boucher, demeurant à Howald,
- 2) Son épouse, Madame Suzette Marnach, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant comme uniques associés de la S.à r.l. BOUCHERIE-CHARCUTERIE JULES MATGE, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de BOUCHERIE-CHARCUTERIE DE LA GARE, suivant acte notarié, en date du 13 avril 1981, publié au Mémorial C, N° 133 du 6 juin 1981,

ont déclaré avoir procédé formellement à la dissolution de la société avec effet au 31 décembre 1996 et en assumer personnellement tous les actifs et passifs.

Nous, notaire, avons donné acte de la dissolution de la BOUCHERIE-CHARCUTERIE JULES MATGE, S.à r.l., avec effet au 31 décembre 1996.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J. Matgé, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 1997, vol. 834, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 août 1997.

G. d'Huart.

(31113/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

COMPAGNIE DE CONSEIL ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.276.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1997, vol. 496, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

*Pour la société
Un mandataire*

(31128/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CLEM SPIELE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.964.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

(31123/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CLEM SPIELE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.964.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 1997, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1997.

Le Conseil d'Administration

S. Clementoni P. Clementoni G. Clementoni
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31124/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

BOURNE HOLDINGS LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.408.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1997, la démission de l'administrateur M. Athos Christodoulou a été acceptée et M. Stélios Christodoulou, administrateur de société, Londres, a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002. Le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour BOURNE HOLDINGS LTD, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers M. Spiroux-Jacoby

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31114/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CAR-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CAR-ELEC AUTO-ELECTRICITE MULLER ET ROTH, S.à r.l.).

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 68, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.390.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roland Muller, garagiste, demeurant à L-7450 Lintgen, 37A, rue Principale;
- 2.- Monsieur Roland Roth, commerçant, demeurant à L-7563 Mersch, 14, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CAR-ELEC AUTO-ELECTRICITE MULLER ET ROTH, S.à r.l., avec siège social à Lintgen,

constituée suivant acte, reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 5855 de 1993,

b.- Que le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Roland Muller, prénommé, cinquante parts	50
2.- Monsieur Roland Roth, prénommé, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Sur ce:

1) Monsieur Roland Muller, prénommé, déclare céder et transporter sous la garantie légale à la société anonyme PILE PARTNERS HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe, ce acceptant par son administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signature individuelle pour représenter la société, savoir Monsieur Claude Larbiere, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, am Weiier, une (1) part sociale pour le prix de deux mille cinq cents francs (2.500,-).

Monsieur Roland Muller déclare avoir reçu de la prédite société le montant de deux mille cinq cents francs (2.500,- LUF) avant la passation des présentes, ce dont quittance par les présentes.

II) Monsieur Roland Muller, prénommé, déclare en outre céder et transporter sous la garantie légale à Monsieur Steve Ludovicy, informaticien, demeurant à L-7782 Bissen, 32, rue des Jardins, quarante-neuf (49) parts sociales pour le prix de cent vingt-deux mille cinq cents francs (122.500,-).

Monsieur Roland Muller déclare avoir reçu de Monsieur Steve Ludovicy le montant de cent vingt-deux mille cinq cents francs (122.500,- LUF) avant la passation des présentes, ce dont quittance par les présentes.

III) Monsieur Roland Roth, prénommé, déclare céder et transporter sous la garantie légale à la société anonyme PILE PARTNERS HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe, ce acceptant par son administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signature individuelle pour représenter la société, savoir Monsieur Claude Larbiere, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, am Weier, une (1) part sociale pour le prix de deux mille cinq cents francs (2.500,-).

Monsieur Roland Roth déclare avoir reçu de la prédite société le montant de deux mille cinq cents francs (2.500,- LUF) avant la passation des présentes, ce dont quittance par les présentes.

Acceptation

Tous les associés consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code civil, tant en leur nom personnel qu'en nom et pour le compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession de parts les nouveaux associés se sont réunis en assemblée générale et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en CAR-ELEC, S.à r.l. En conséquence l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est dénommée CAR-ELEC, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-7540 Rollingen/Mersch, 68, route de Luxembourg. En conséquence la première phrase de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à L-7540 Rollingen/Mersch, 68, route de Luxembourg.»

Troisième résolution

Suite aux cessions de parts dont question ci-avant le deuxième alinéa de l'article six aura désormais la teneur suivante:

«Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- La société PILE PARTNERS HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe, deux parts	2
2.- Monsieur Roland Roth, commerçant, demeurant à L-7563 Mersch, 14, rue des Romains, quarante-neuf parts	49
3.- Monsieur Steve Ludovicy, informaticien, demeurant à L-7782 Bissen, 32, rue des Jardins, quarante-neuf parts	49
Total: cent parts	100»

Quatrième et dernière résolution

Les associés déclarent accepter la démission de Monsieur Roland Muller de sa fonction de gérant administratif et lui donnent décharge pleine et entière pour son mandat.

Les associés déclarent nommer Monsieur Roland Roth gérant technique de la société et Monsieur Steve Ludovicy gérant administratif de la société.

La société sera valablement engagée pour tout montant n'excédant pas cinquante mille francs (50.000,-) par la signature individuelle du gérant technique et pour tout montant excédant cinquante mille francs (50.000,-) par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison des présentes sont estimés à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Muller, R. Roth, C. Larbiere, S. Ludovicy, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 4 juin 1997, vol. 402, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 1997.

U. Tholl.

(31116/232/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CAR-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 68, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.390.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 30 mai 1997, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.
(31117/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CERALOGISTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Par la présente, la société CERALOGISTIC, S.à r.l. déclare changer l'adresse de son siège social à compter du premier septembre 1997.

Adresse actuelle: 100, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Nouvelle adresse au 1^{er} septembre 1997: 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.
Luxembourg, le 31 juillet 1997.

CERALOGISTIC, S.à r.l.
H. Steffen
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31118/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CIMALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 5.122.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 1997.

CIMALUX
S. Kinsch
Le Président

(31121/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.412.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1997, le mandat des administrateurs MM. Peppino Fumagalli, Silvano Fumagalli, Jean Bodoni ainsi que celui du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour CIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers M. Spiroux-Jacoby

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31122/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

DRAGOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.275.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour DRAGOMAR S.A.H., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers M. Spiroux-Jacoby

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31133/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

CREDIM BENELUX.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 17.983.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 496, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 28 juillet 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 1.009.557 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

(31129/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

D.G.O.H., DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
H. R. Luxemburg B 24.220.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitze in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., in Abkürzung D.G.O.H., mit Sitz in L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, (H. R. Luxemburg B 24.220).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar André Schwachtgen am 17. April 1986, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 195 vom 11. Juli 1986.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Claude Uhres, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Pauli Klose-Franck, Buchhalterin, wohnhaft in Hellingen.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Fräulein Monique Plyer, Buchhalterin, wohnhaft in Zoufftgen (Frankreich).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Streichung der beiden letzten Absätze von Artikel eins (1) der Satzung.

2.- Abänderung von Artikel acht (8) der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 8.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.»

3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von sechs Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (6.250.000,- LUF), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) auf sieben Millionen fünfhunderttausend Franken (7.500.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) neuen Aktien mit einem Nennwert von je tausend Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen.

4.- Zeichnung und Eintragung der neuen Aktien.

5.- Entsprechende Änderung von Artikel drei (3) der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die beiden letzten Absätze von Artikel eins der Satzung ersatzlos zu streichen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, eine unbestimmte Dauer für die Gesellschaft anzunehmen und demzufolge Artikel acht der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 8.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um sechs Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (6.250.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) auf sieben Millionen fünfhunderttausend Franken (7.500.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) neuen Aktien mit einem Nennwert von je tausend Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Vierter Beschluss

Die sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) neuen Aktien werden durch die jetzigen Aktieninhaber gezeichnet, im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital, und voll einbezahlt, so dass die Summe von sechs Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (6.250.000,- LUF) der Gesellschaft DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., in Abkürzung D.G.O.H. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Artikel drei der Satzung wird dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen fünfhunderttausend Franken (7.500.000,- LUF) und ist aufgeteilt in siebentausendfünfhundert (7.500) Aktien mit einem Nennwert von tausend Franken (1.000,- LUF) je Aktie.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt hundertzehntausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Uhres, P. Franck, M. Plyer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 1997, vol. 501, fol. 6, case 8. – Reçu 62.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. August 1997.

J. Seckler.

(31130/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

D.G.O.H., DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR ORGANISATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

R. C. Luxembourg B 24.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1997.

J. Seckler

Le notaire

(31131/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

DIGITAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 31, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 32.111.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Signature.

(31132/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

DYCKERHOFF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 53.466.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

DYCKERHOFF LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(31134/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

ELEX EUROPE.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.198.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1997, vol. 496, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 3 juillet 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 313.469 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

(31135/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

EPSILUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 32.084.

L'assemblée générale tenue au siège social le 11 avril 1997, a renouvelé le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration

- Monsieur Edouard Lux, Luxembourg, Administrateur-Délégué de la société;
- Madame Elisabeth Morn, Luxembourg;
- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1997, vol. 496, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31136/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

EUREST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 19.293.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 9 juillet 1997

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Ivan Korbar gérant de la société EUREST LUXEMBOURG S.A.

Pour réquisition
GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE
Signature
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1997, vol. 496, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31139/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

EUROBETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 53.950.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

EUROBETON S.A.
R. Dennewald

Le Président du Conseil d'Administration

(31140/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

ETALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 31.710.

L'assemblée générale tenue au siège social le 10 janvier 1997, a renouvelé le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration

- Monsieur Edouard Lux, Luxembourg, Administrateur-Délégué de la société;
- Madame Elisabeth Morn, Luxembourg;
- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1997, vol. 496, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31137/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

EUREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.729.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 1996 tenue au siège social de la société
Résolutions

L'assemblée ratifie les actes posés par les Administrateurs du 20 novembre 1995 jusqu'à ce jour et décide de réélire:

- Monsieur Enzo Costa, entrepreneur, demeurant à I-Rome;
- Monsieur Alessandro Balzano, entrepreneur, demeurant à I-Rome;
- Madame Cinthya Costa, architecte, demeurant à I-Rome;

comme administrateurs;

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège social à Luxembourg;

comme Commissaire aux Comptes;

leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme
EUREL INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31138/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

RAPID NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 1997, vol. 307, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour RAPID NET, S.à r.l.
Signature

(30600/597/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

REACHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.154.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(30601/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.825..

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(30602/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

REGULUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Signature.

(30603/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

REINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.985.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(30604/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

RENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.579.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(30605/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Par décision de l'assemblée générale du 4 juin 1997, M. Gian Andrea Botta, Président EXOR AMERICA INC., New York, a été nommé administrateur en remplacement de M. André Ardoin, démissionnaire. Le mandat des administrateurs MM. Giovanni Agnelli, Gianluigi Gabetti, Henry C. Bodmer, Tiberto Brandolini, Gian Andrea Botta, Michel David-Weill, Hans-Ulrich Doerig, Jacques Loesch, Fayez Sarofim, Richard Allen Voell, Gaston Thorn et Mme Corinne Mentzelopoulos ainsi que celui du commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO, LUXEMBOURG ont été renouvelés pour une durée de trois ans. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour EXOR GROUP, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers M. Spiroux-Jacoby

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31141/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

RESTAURANT GOEDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Mertert, 4, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 496, fol. 54, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour RESTAURANT GOEDERT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(30606/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.631.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 1997, vol. 496, fol. 55, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Signature.

(30607/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

**RMS EUROPE S.A.,
RMS EUROPE RISK MANAGEMENT SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 32.134.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(30608/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg European Bank & Business Centre (Immeuble H), 6H, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.308.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, at 2.30 p.m.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by notarial deed on the 8th of March 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324, of the 28th of August 1991.

The meeting is presided by Mr Tilmann Kempf, Head of Legal Services, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Anne Godefroid, Assistant Company Secretary, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martina Helms, Assistant Manager, residing in Esch-sur-Alzette.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of one million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and one (1,156,701) registered shares of Class A, and out of fifty thousand (50,000) registered shares of Class B, all the one million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and one (1,156,701) registered shares of Class A, and all the fifty thousand (50,000) registered shares of Class B are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of eighty-three million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 83,160,000.-), equivalent of four billion Italian Lira (ITL 4,000,000,000.) in order to raise it from its present amount of one billion two hundred and six million seven hundred and one thousand Luxembourg francs (LUF

1,206,701,000.-), up to one billion two hundred and eighty-nine million eight hundred and sixty-one thousand Luxembourg francs (LUF 1,289,861,000.-) by the issue of eighty-three thousand one hundred and sixty (83,160) new registered shares of Class A, with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), each, having the same rights than those attached to the existing shares.

2. - Subscription by the major shareholder COPTHALL OVERSEAS LIMITED for 83,160 newly issued and registered shares of Class A.

3.- Consequently amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of eighty-three million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 83,160,000.), the equivalent of four billion Italian Lira (ITL 4,000,000,000.-), in order to raise it from its present amount of one billion two hundred and six million seven hundred and one thousand Luxembourg francs (LUF 1,206,701,000.-), up to one billion two hundred and eighty-nine million eight hundred and sixty-one thousand Luxembourg francs (LUF 1,289,861,000.-) by the issue of eighty-three thousand one hundred and sixty (83,160) new registered shares of Class A, of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), each, having the same rights than those attached to the existing shares.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit the subscription of the eighty-three thousand one hundred and sixty (83,160) new registered shares of Class A to be subscribed by the majority shareholder, COPTHALL OVERSEAS LIMITED, having its registered office in London.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the majority shareholder, duly represented by virtue of one of the aforementioned proxies declared to subscribe to all the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of eighty-three million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 83,160,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5. First paragraph. The issued and subscribed capital is fixed at one billion two hundred and ninety-eight million eight hundred and sixty-one thousand Luxembourg francs (LUF 1,289,861,000.-), represented by one million two hundred and thirty-nine thousand eight hundred and sixty-one (1,239,861) registered shares of Class A, having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, and fifty thousand (50,000) registered shares of Class B, having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, entirely paid up.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately nine hundred and fifty-five thousand Luxembourg francs (LUF 955,000.-).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, Christian names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit mars, à 14.30 heures.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte notarié reçu en date du 8 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 du 28 août 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tilmann Kempf, Head of Legal Services, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Godefroid, Assistant Company Secretary, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Martina Helms, Assistant Manager, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les un million cent cinquante-six mille sept cent une (1.156.701) actions nominatives de Catégorie A et sur les cinquante mille (50.000) actions nominatives de Catégorie B, toutes les un million cent cinquante-six mille sept cent une (1.156.701) actions nominatives de Catégorie A et toutes les cinquante mille (50.000) actions nominatives de Catégorie B sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-trois millions cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 83.160.000,-) équivalent à quatre milliards de liras italiennes (ITL 4.000.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent six millions sept cent un mille francs luxembourgeois (LUF 1.206.701.000,-), à un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.289.861.000,-), par la création de quatre-vingt-trois mille cent soixante (83.160) actions nominatives nouvelles de Catégorie A, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription de 83.160 actions nominatives nouvelles de Catégorie A par l'actionnaire majoritaire COPTHALL OVERSEAS LIMITED.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-trois millions cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 83.160.000,-) équivalent, à quatre milliards de liras italiennes (ITL 4.000.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent six millions sept cent un mille francs luxembourgeois (LUF 1.206.701.000,-), à un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.289.861.000,-), par la création de quatre-vingt-trois mille cent soixante (83.160) actions nominatives nouvelles de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt-trois mille cent soixante (83.160) actions nouvelles de Catégorie A à l'actionnaire majoritaire COPTHALL OVERSEAS LIMITED, ayant son siège à Londres.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire dûment représenté en vertu de l'une des procurations, mentionnées ci-avant a déclaré souscrire à toutes les actions nouvelles, et de les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès à présent à sa libre et entière disposition la somme de quatre-vingt-trois millions cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 83.160.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.289.861.000,-), représenté par un million deux cent trente-neuf mille huit cent soixante et une (1.239.861) actions nominatives de Catégorie A, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et cinquante mille (50.000) actions nominatives de Catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite à l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ neuf cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 955.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé T. Kempf, A. Godefroid, M. Helms, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1997, vol. 97S, fol. 57, case 5. – Reçu 831.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

C. Hellinckx.

(30609/215/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Centre (Immeuble H), 6H, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.308.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, at 2.30 p.m.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by notarial deed on the 8th of March 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324, of the 28th of August 1991.

The meeting is presided by Mr Tilmann Kempf, Head of Legal Services, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Anne Godefroid, Assistant Company Secretary, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Ms. Martina Helms, Assistant Manager, residing in Esch-sur-Alzette.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of one million two hundred and thirty-nine thousand eight hundred and sixty-one (1,239,861) registered shares of Class A, and out of fifty thousand (50,000) registered shares of Class B, all the one million two hundred and thirty-nine thousand eight hundred and sixty-one (1,239,861) registered shares of Class A, and all the fifty thousand (50,000) registered shares of Class B are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of eight million two hundred and thirty-four thousand Luxembourg francs (LUF 8,234,000.), equivalent of four hundred million Italian Lira (ITL 400,000,000.), in order to raise it from its present amount of one billion two hundred and eighty-nine million eight hundred and sixty-one thousand Luxembourg francs (LUF 1,289,861,000.-) up to one billion two hundred and ninety-eight million and ninety-five thousand Luxembourg francs (LUF 1,298,095,000.-), by the issuance of eight thousand two hundred and thirty-four (8,234) new registered shares of Class A, with a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), each, having the same rights than those attached to the existing shares.

2. - Subscription by the major shareholder COPTHALL OVERSEAS LIMITED for 8,234 newly issued and registered shares of Class A.

3.- Consequently amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of eight million two hundred and thirty-four thousand Luxembourg francs (LUF 8,234,000.), - the equivalent of four hundred million Italian Lira (ITL 400,000,000.-), in order to raise it from its present amount of one billion two hundred and eighty-nine million eight hundred and sixty-one thousand Luxembourg francs (LUF 1,289,861,000.-) up to one billion two hundred and ninety-eight million and ninety-five thousand Luxembourg francs (LUF 1,298,095,000.-), by the issue of eight thousand two hundred and thirty-four (8,234) new registered shares of Class A, of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), each, having the same rights than those attached to the existing shares.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholders waived their preferential subscription rights, decides to admit the subscription of the eight thousand two hundred and thirty-four (8,234) new registered shares of Class A to be subscribed by the majority shareholder, COPTHALL OVERSEAS LIMITED, having its registered office in London.

Intervention - subscription - Payment

Thereupon the majority shareholder, duly represented by virtue of one of the aforementioned proxies declared to subscribe to all the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of eight million two hundred and thirty-four thousand Luxembourg francs (LUF 8,234,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5. First paragraph. The issued and subscribed capital is fixed at one billion two hundred and ninety-eight million and ninety-five thousand Luxembourg francs (LUF 1,298,095,000.-), represented by one million two hundred and forty-eight thousand and ninety-five (1,248,095) registered shares of Class A, having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, and fifty thousand (50,000) registered shares of Class B, having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one hundred and thirty thousand Luxembourg francs (LUF 130,000.-).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, Christian names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq mars, à 14.30 heures.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte notarié reçu en date du 8 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 du 28 août 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tilmann Kempf, Head of Legal Services, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Godefroid, Assistant Company Secretary, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Martina Helms, Assistant Manager, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les un million deux cent trente-neuf mille huit cent soixante et une (1.239.861) actions nominatives de Catégorie A et sur les cinquante mille (50.000) actions nominatives de Catégorie B, toutes les un million deux cent trente-neuf mille huit cent soixante et une (1.239.861) actions nominatives de Catégorie A et toutes les cinquante mille (50.000) actions nominatives de Catégorie B sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de huit millions deux cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 8.234.000,-) équivalent à quatre cent millions de lires italiennes (ITL 400.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.289.861.000,-), à un milliard deux cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 1.298.095.000,-), par la création de huit mille deux cent trente-quatre (8.234) actions nominatives nouvelles de Catégorie A, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription de 8.234 actions nominatives nouvelles de Catégorie A par l'actionnaire majoritaire COPTHALL OVERSEAS LIMITED.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit millions deux cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 8.234.000,-) équivalent à quatre cent millions de lires italiennes (ITL 400.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un milliard deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent soixante et un mille francs luxembourgeois (LUF 1.289.861.000,-) à un milliard deux cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 1.298.095.000,-), par la création de huit mille deux cent trente-quatre (8.234) actions nominatives nouvelles de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des huit mille deux cent trente-quatre (8.234) actions nouvelles de Catégorie A, l'actionnaire majoritaire COPTHALL OVERSEAS LIMITED, ayant son siège à Londres.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire dûment représenté en vertu de l'une des procurations, mentionnées ci-avant a déclaré souscrire à toutes les actions nouvelles, et de les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a

dès à présent à sa libre et entière disposition la somme de huit millions deux cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 8.234.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 1.298.095.000,-), représenté par un million deux cent quarante-huit mille quatre-vingt-quinze (1.248.095) actions nominatives de Catégorie A, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et cinquante mille (50.000) actions nominatives de Catégorie B, ayant une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Kempf, A. Godefroid, M. Helms, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1997, vol. 97S, fol. 57, case 10. – Reçu 82.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1997.

C. Hellinckx.

(30700/215/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1997.

**FAUCON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. OSTARA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.278.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(31142/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(31144/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GRAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1997, vol. 496, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour la société

Un mandataire

(31152/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

FINALOUREC S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du Notaire Edmond Reiffers à Luxembourg le 25 mai 1932. Publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 39 du 21 juin 1932. Prorogée le 22 mai 1962 (Mémorial C, n° 45 du 30 juin 1962). Suite à un acte du 23 juillet 1992 reçu par le notaire André Schwachtgen, la société a été prorogée pour une durée illimitée (Mémorial C, n° 560 du 1^{er} décembre 1992).

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

(31143/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 23.350.

Les comptes annuels au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(31145/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 52.957.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement
le 7 juillet 1997 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de ratifier les résolutions suivantes:

- Monsieur Ivan Korbar est nommé administrateur-délégué de la société GERIA S.A.;
- Madame Agnès Coudurier est nommée Mandataire du Projet: «Construction d'une Maison de Soins à Schiffange»;
- Le siège administratif est implanté au 11, boulevard Pierre Dupong à Luxembourg (siège de la société EUREST LUXEMBOURG S.A.)

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31150/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

HATTON WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 40.622.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1997, vol. 496, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(31154/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

INDIGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 52.909.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1997.

Signature.

(31159/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GEFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(31146/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GEFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 1997 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

M. Khaled Ousseimi;
M. George F. Bennett;
M. Roger Paluel-Marmont;
M. John BB. Stewart;
M. Peter Wreford.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes de 1997.

L'Assemblée Générale Statutaire renouvelle pour un an le mandat de TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l. comme Commissaire aux Comptes de la société.

Pour copie conforme
GEFINOR S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31147/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

INNOFLOOR-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 52.694.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 9 juillet 1997

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Michel Bianchi gérant de la société INNOFLOOR-LUXEMBOURG S.A.

Pour réquisition
GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE
Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1997, vol. 496, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31160/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GEFINOR SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(31148/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GEFINOR SECURITIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.273.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 1997 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de:

- M. Friedhelm Jost;
- M. Jacques Van de Velde;
- M. Walid Hrayssi;

en tant qu'Administrateurs de la société pour une période d'un an. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes de 1997.

L'Assemblée Générale Statutaire renouvelle pour un an le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg comme Commissaire aux Comptes de la société.

Pour copie conforme
GEFINOR SECURITIES S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1997, vol. 496, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31149/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

GLICINE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Il résulte d'une résolution écrite d'une réunion du Conseil d'Administration datée du 8 août 1997 que M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse), a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1997, vol. 496, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31151/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.906.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1997, vol. 496, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 1997.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(31153/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.503.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 1997, la société STG-COOPERS AND LYBRAND, CH-Lugano, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Ernesto Rodoni, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 14 août 1997.

*Pour IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

S. Wallers M. Spiroux-Jacoby

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31165/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

IMM. LES ALOUETTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 299, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 42.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour la S.à r.l. IMM. LES ALOUETTES
Signature

(31158/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

IOTALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 33.661.

L'assemblée générale tenue au siège social le 18 avril 1997, a renouvelé le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration

- Monsieur Edouard Lux, Luxembourg, Administrateur-Délégué de la société;
- Madame Elisabeth Morn, Luxembourg;
- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1997, vol. 496, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(31162/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

I.S.C., INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue St Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1997.

Pour la I.S.C., INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A
Signature

(31163/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.

I.S.C., INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue St Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.018.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 avril 1997

Par décision unanime des actionnaires présents, l'assemblée générale décide par révocation de toute décision préalable de confier le droit à M. Lucien Hardt, demeurant 15, rue des Remparts à Echternach, à engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 16 avril 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1997, vol. 496, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(31164/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1997.
